



Degats des eaux/vice caché

Par **jonks**, le **06/11/2012** à **10:29**

Bonjour,

Je viens vers vous pour vous demander votre aide

J'ai acheté un appartement en janvier 2012, et j'ai constaté un dégats des eux dans mon sous sol.

Je suis le 3eme proprietaire de cette appartement (Mme B...../Mme G...../Moi)

Après m'être renseigné avec la coopropriete il s'avere que déjà en 2005 Mme B.... a fait une déclaration de sinistre (dégâts des eaux) sous la décennale.

un rapport d'expertise a été fait cependant ce dernier mentionnait des travaux pour une somme de 633€ TTC.

Somme dérisoire contenu des travaux qui était à réaliser

Axa a donc envoyer un chèque de 633€ TTC que seule une peinture a été faite à l'intérieur de mon box. Le reste a surement du être encaisser par Mme B..... et a du revendre son appartement par la suite.

J'ai donc acheté un appartement début d'année à Mme G..... qui m'a caché, ce dégats des eaux et me retrouve a constater les dégats et la supercherie.

J'ai demandé à un expert de passer pour constater les dégats et justifier que les travaux n'ont pas été fait.

L'assurance AXA, après le dernier rapport d'expertise, me dis de me retourner vers la société de construction qui n'a pas effectué les travaux (si elle est encore en activité), mais pour moi

Mme B..... à l'époque a encaissée l'argent des 633€ et n'a pas fait de travaux.

Que faire?

- L assureur se décharge et est de meche avec l expertise
- L ancienne proprio m'a pas tout dis
- je ne peux plus utiliser mon garage
- Je redemande a une societe d expertise de revenir, pour avoir un rapport mieux fait

Pouvez vous m aider SVP?

- Pouvez-vous m'aider sur les démarches à établir afin de solutionner ce problème?
- Comment une somme de 633€ TTC a pu être proposé sachant que c'est une somme dérisoire

Merci par avance

Cordialement

Par **Dominique Quali axa**, le **08/11/2012 à 14:16**

Bonjour jonks,

Je suis Dominique du service Qualité d'Axa France et votre post m'interpelle.

Je souhaiterais vous contacter afin de faire le point sur le dégât des eaux de votre appartement dont vous êtes nouvellement propriétaire.

Pour cela, je vous propose de me communiquer les références du sinistre ainsi que vos coordonnées via la messagerie privée du forum.

Par **jonks**, le **08/11/2012 à 17:01**

comment accéder à votre messagerie privée

Par **Marion2**, le **08/11/2012 à 19:20**

En haut, à gauche de la page, vous avez :

Administration
Espace membre
Messagerie

Vous cliquez sur Messagerie et sur la page qui va apparaître, vous cliquez sur "Nouveau

message" et dans "pseudo", vous indiquez Dominique Quali axa.

Cordialement.

Par **jonks**, le **08/11/2012** à **20:33**

Merci ;-)